

DECISION n°2018-307
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Service conventions et autorisations

(Annule la décision n° 2018-285)

Le Directeur général du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le recrutement en date du 19 avril 2011 en qualité de technicien supérieur hospitalier - Responsable du service conventions et autorisations, de Madame Laurence JOUINI,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence JOUINI à l'effet de signer tout document concernant les baux de location et les conventions d'occupation à titre précaire des logements du parc du Centre Hospitalier de Dreux.

Article 2 :

La présente décision sera notifiée à l'intéressé, communiquée au conseil de surveillance, transmise au comptable de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

Article 3 :

La présente décision prend effet à compter du 21 décembre 2018.

Fait à Dreux, le 21 décembre 2018

Laurence JOUINI
*Responsable du service conventions
et autorisations*



Hugo MONTAMAT
Directeur



Copies :

- Dossiers administratifs de l'intéressée
- Trésorerie, conseil de surveillance, préfecture (recueil des actes administrateurs)
- Intéressée